



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 88500

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la nécessité de renforcer la protection et la sécurité des utilisateurs de deux-roues motorisés. Il rappelle que, si la répression peut être un outil capable de dissuader les excès de certains conducteurs, la prévention - sous toutes ses formes - reste un moyen efficace et performant. Il souligne que l'application d'une TVA à 5,5 % sur les équipements de sécurité, une meilleure formation des conducteurs dès le plus jeune âge et une meilleure prise en compte des deux-roues motorisés dans les schémas d'infrastructures routières, sont trois axes qui méritent une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics. Il demande, en conséquence, ce que le Gouvernement compte faire pour aller dans ce sens et faire en sorte que la prévention réduise significativement l'accidentalité des motards et diminue ainsi, pour la collectivité nationale, les coûts générés par les soins post-traumatiques.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88500

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9929

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)